



HAAC

COMMUNIQUE N° 014 /HAAC/25/P

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a reçu ce vendredi 04 juillet 2025, au cours d'une séance plénière extraordinaire, les directeurs de publication des journaux, « *Le Triangle des enjeux* », Monsieur Jérôme Sossou, « *Liberté* », Monsieur Médar Amétépé, « *Le Journal du Togo* », Monsieur Bienvenu Savi et « *Canard Indépendant* », Monsieur Augustin AMEGAN.

Cette audition, conforme aux prescriptions des articles 35 et 37 de la loi organique relative à la HAAC, fait suite à des publications parues récemment dans ces journaux, notamment à la Une. Ces Unes comportent des termes et images attentatoires à l'éthique journalistique et aux principes fondamentaux de la déontologie de la presse d'une part et de propos injurieux et dégradants à l'encontre des forces de l'ordre et de sécurité, qualifiées de manière outrancière par le journal « *Le Triangle des enjeux* » de « *chiens enragés* ».

Les échanges ont également permis de relever que le journal *Le Triangle des enjeux* a publié une image choquante d'une victime présumée de violence, non floutée, alors même que celle-ci n'est aucunement liée aux manifestations des 26, 27 et 28 juin 2025 au Togo. Cette image qui est susceptible d'heurter la sensibilité publique, y compris des mineurs, a été publiée sur les réseaux sociaux le 1<sup>er</sup> juin 2025 et attribuée à une scène survenue dans l'Etat de Cross au Nigéria.

Par ailleurs, l'audition a permis de constater que « *Le journal du Togo* » évoque la présence des Forces Armées Togolaise (FAT) sur les lieux des manifestations en lieu et place des forces de l'ordre et de sécurité dont la photo publiée à la Une dudit journal est une parfaite illustration que cette information reste et demeure fausse et contraire à la réalité des faits.

Au cours de l'audition, il a été relevé qu'un ton général susceptible de nourrir la colère, la défiance ou la haine envers les institutions de la République, avec un impact potentiel sur l'ordre public, a été utilisé à dessein par l'ensemble des journaux invités. Ces journaux ont globalement violé le principe de l'équilibre dans le traitement de l'information comme c'est le cas particulier du journal

« Liberté » qui annonce sept (07) morts, selon les organisations de la société civile (OSC) et les partis politiques sans évoquer le communiqué du gouvernement y relatif. Cette pratique est proscrite par les textes réglementaires et législatifs applicables en matière de l'information et de la communication sur le territoire togolais.

Au cours des échanges, les directeurs de publication invités ont reconnu les manquements professionnels graves qui leur sont reprochés, ont présenté les excuses et ont promis de faire preuve dorénavant de plus de rigueur professionnelle.

Très préoccupée par la situation, la HAAC rappelle que la liberté de la presse est un pilier fondamental de notre démocratie, mais qu'elle doit s'exercer dans le respect des lois en vigueur, de la véracité des faits, de la dignité humaine et de la responsabilité sociale du journaliste.

En conséquence, le Président de la HAAC appelle les professionnels des médias, une fois encore, à faire preuve de rigueur, d'impartialité, de retenue, d'équilibre et de responsabilité dans le traitement de l'information, en particulier sur des sujets sensibles pouvant impacter négativement la paix sociale, en cette période de campagne électorale.

La HAAC se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, conformément aux textes en vigueur, à l'encontre des organes de presse qui manqueraient à leurs obligations professionnelles.

Fait à Lomé, le 04 JUL 2025

Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU